

Monsieur Le Président,

Récemment vous nous rappelez qu'au « quotidien l'université se battait pour être entendue, reconnue, respectée et pour que son extraordinaire dévouement au service du public soit soutenu ». Malheureusement, au regard de la mise en place de l'IFSE, il en est de même en son sein pour ses personnels ITRF-ASS-BIB. N'occupant pas pour la plupart de poste fonctionnel, ces agents ne se sentent pas soutenus.

Le webinaire de ce 24 septembre 2020 de la direction des relations humaines rappelait sa volonté de transparence et de communication. La transparence ne passe-t-elle pas par un bilan chiffré ? Nous vous rappelons que dans le cadre du Comité Technique, nous avons demandé à maintes reprises la présentation d'un bilan exhaustif sur la mise en œuvre de l'IFSE selon les emplois-types de la cartographie validée au CA du 11 juillet 2019. Le **SNPTES** U-Lille réclame qu'un bilan détaillé soit rapidement présenté faisant état de l'application de la cartographie (ITRF-ASS-BIB) et d'une analyse des recours contestant de façon argumentée les rattachements réalisés.

Le bilan réclamé doit porter sur:

La cartographie elle-même :

Nous rappelons que chaque agent doit avoir accès à sa fiche emploi type. Nous déplorons que durant la période de recours, les agents ne disposaient que des référentiels nationaux (REFERENS 3 - RIME). L'établissement s'est doté de son propre référentiel métier (plus de 500 fiches) afin d'être plus proche des métiers en interne. Par équité et transparence, le **SNPTES** demande un **affichage pérenne** dans l'intranet des fiches métiers U-Lille réactualisées, conformément à l'engagement pris lors du webinaire.

↳ Rattachement dans les groupes de fonctions IFSE :

- Nombre d'agents par groupe de fonction
- Dans les groupes de fonction, nombre d'agents par filière et par Bap
- Dans les composantes (Faculté, UFR et département) et directions (services centraux et communs), nombre d'agents par groupe de fonction

Les recours :

↳ Méthodologie d'examen des recours

- Y a-t-il un rapport de l'expert qui a étudié le dossier ?
- Le nombre de réunions par filière et Bap
- Les noms des experts métier qui ont participé aux diverses réunions pour examiner les recours.

↳ Nombres précis des recours (chiffres et pourcentages)

- Au total
- Par catégorie fonction publique (A, B, C)
- Par filière (ITRF, ASA et BIB) et Bap
- Par genre H/F
- Par composantes et directions (croisement avec les points précédents)

↳ Nombres précis des recours qui ont obtenu une réponse positive (chiffres et pourcentages)

- Au total
- Par catégorie fonction publique (A, B, C)
- Par filière et Bap
- Par genre H/F
- Par composantes et directions (croisement avec les points précédents)

- ↪ Nombres précis des recours qui ont obtenu une réponse positive en adéquation avec la demande de l'agent (chiffres et pourcentages) :
 - Au total
 - Par catégorie fonction publique (A, B, C)
 - Par filière et Bap
 - Par genre H/F
 - Par composantes et directions (croisement avec les points précédents)

- ↪ Les catégories de motifs de refus :
 - Par catégorie fonction publique (A, B et C)
 - Par filière et Bap
 - Par genre H/F
 - Par composantes et directions (croisement avec les points précédents)

Le SNPTES porte également la voix du désarroi des agents qui ont renoncé au recours sur conseil dissuasif de leur hiérarchie et/ou des services RH, au seul motif « pas d'encadrement ».

Pour mémoire, l'exercice de la cartographie avait in fine l'ambition de diversifier les critères de classement afin que tout à chacun trouve sa place à sa juste rétribution au sein d'une université intégrée. **La notion d'encadrement n'est qu'un critère parmi d'autres substituables au sein d'un groupe de fonction.** Les critères de classement du MESRI (*Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*), font référence à d'autres critères dont ne peut se passer une grande université de recherche et de formation d'excellence.

Pourquoi les critères de conception et pilotage, de gestion et de développement de projets ne justifieraient pas **un niveau de reconnaissance équivalent** à celui octroyé **aux fonctions d'encadrement** ?

Pourquoi la capacité de gérer des programmes transversaux et complexes ne justifierait pas **un niveau de reconnaissance équivalent** à celui octroyé **aux fonctions d'encadrement** ?

Pourquoi les fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise ne justifieraient pas **un niveau de reconnaissance équivalent** à celui octroyé **aux fonctions d'encadrement** ?

Pourquoi le développement de méthode et de technique d'expérimentation ne justifierait pas **un niveau de reconnaissance équivalent** à celui octroyé **aux fonctions d'encadrement** ?

Au regard des refus motivés que les agents ont reçu en recommandé, il semblerait que les experts aient également négligé l'expérience, les connaissances spécifiques développées et acquises tout au long de la carrière. Est-ce que la communauté universitaire peut venir expliquer aux agents ITRF-ASS-BIB- expérimentés que leur culture d'établissement ou leur engagement au quotidien, permettant à notre service public de fonctionner, ne constituent pas une plus-value revalorisant leur indemnité. **Est-ce un oubli, un manque de considération ?**

En période de restructuration des composantes, l'université a pour objectif de devenir un établissement expérimental. Il semblerait que le positionnement de ses personnels sur la cartographie soit encore à l'heure actuelle à l'état expérimental. Le **SNPTES** ré-affirme qu'un manque de repère, qu'un manque d'appartenance à un collectif qui passe ne nous le cachons pas par une indemnité juste, démotivent les personnels. Cette démotivation risque de mettre à mal le fonctionnement des futures institutions et instances. Le **SNPTES** demande que la présentation de ce bilan soit rapidement suivie d'un dialogue social où nos remarques seront prises en compte.

Aujourd'hui au sein de l'université de Lille, toute démarche est devenue un combat. Au quotidien les agents ITRF-ASS-BIB se battent pour être entendus.es, reconnu.es, respectés.es.

Quand sera-t-il avec les nouvelles composantes et les intégrations annoncées pour l'établissement expérimental !

Le groupe SNPTES U-Lille